

1° Quelle juridiction exclusive dans la mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring, et quels droits exclusifs aux pêcheries des phoques dans cette mer, la Russie a-t-elle réclamés et exercés avant et jusqu'à la date de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis ?

2° Jusqu'à quel point ces réclamations du droit de juridiction sur les pêcheries des phoques ont-elles été reconnues et concédées par la Grande-Bretagne ?

3° L'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring, était-il compris dans l'expression "océan Pacifique," telle qu'elle est employée dans le texte du traité conclu en 1825, entre la Grande-Bretagne et la Russie ; et quels étaient les droits, si droits il y avait, que la Russie possédait et exerçait exclusivement dans la mer de Behring après la date du dit traité ?

4° Tous les droits qu'avait la Russie à la juridiction et aux pêcheries des phoques dans cette partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la limite maritime arrêtée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, n'ont-ils pas été transférés intacts aux Etats-Unis par ce même traité ?

5° Les Etats-Unis ont-ils aucun droit et, dans ce cas affirmatif, quel droit, soit de protection, soit de propriété, aux phoques à fourrures qui fréquentent les îles de la mer de Behring appartenant aux Etats-Unis, dans le cas où ces phoques seraient rencontrés en dehors du rayon ordinaire de trois milles ?

Article VII. Les hautes parties contractantes s'engagent à coopérer pour obtenir l'adhésion d'autres puissances pour déterminer les mesures nécessaires à prendre pour la protection et la conservation convenables des phoques à fourrures.

Article VIII. Les arbitres auront à déterminer les questions de fait, quant aux réclamations pour dommages, la question, de responsabilité devant faire le sujet de matières devant être traitées plus tard.

Les arbitres ont tenu plusieurs séances à Paris, et le 15 août 1892, ils ont rendu leur jugement.

En ce qui concerne les cinq points mentionnés dans l'article VI la décision a été en faveur de la Grande-Bretagne, et contre les prétentions des Etats-Unis, n'accordant aucuns droits dans la mer de Behring en dehors de la limite ordinaire de 3 milles, à la Russie avant la cession, ni aux Etats-Unis après la cession.

En ce qui concerne les règlements mentionnés dans l'article VII, défense est faite aux citoyens et sujets respectifs des deux gouvernements de tuer, prendre ou poursuivre les phoques à fourrures, de quelque manière que ce soit, pendant la saison s'étendant chaque année du 1er mai au 31 juillet, inclusivement, dans une zone de 60 milles autour des îles Pribyloff, sur la haute mer dans l'océan Pacifique au nord du 35° degré de latitude nord, et à l'est du 180° degré de longitude, et la ligne de démarcation entre la Russie et l'Alaska, tout navire à voile autorisé à se livrer à la pêche aux phoques devra être muni d'une licence, et porter un pavillon distinctif, tenir un livre de bord pour la date et le lieu de chaque opération de pêche, ainsi que le nombre de phoques capturés chaque jour ; l'emploi des armes à feu est interdit, et les hommes employés à cette pêche doivent être reconnus aptes à manier les armes aux moyens desquelles cette pêche pourrait être faite.